

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Masterclass – Camille Décode
Version en vigueur au 18 avril 2026

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des inscriptions aux Masterclass proposées par Camille N'GUESSAN, micro-entrepreneur, immatriculée sous le numéro SIRET 80885062200016, dont le siège est situé 11, rue de Lourmel – OCP Business Center – 75015 Paris, ci-après désignée « l'Organisatrice ».

Elles précisent les conditions d'inscription, de paiement et de participation aux Masterclass proposées.

Les Masterclass sont proposées exclusivement à des personnes physiques majeures, étudiants en Licence ou Master de droit, candidats au CRFPA (examen d'entrée à l'école d'avocats), au concours de l'Ecole Nationale de la Magistrature ou à tout examen ou concours mobilisant des connaissances relevant de la compétence de l'Organisatrice. L'Organisatrice se réserve le droit de refuser toute inscription ne correspondant pas à ce public.

La validation de l'inscription par le Participant vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV, sans restriction ni réserve.

Ces CGV peuvent faire l'objet de modifications. La version applicable est celle en vigueur à la date de l'inscription. Elles sont communiquées au Participant avant toute inscription, notamment via les réseaux sociaux de l'Organisatrice, son site internet et le lien de paiement Stripe.

ARTICLE 2 – CONTENU DES MASTERCLASS

L'Organisatrice propose des sessions de méthodologie juridique en présentiel, en groupe. Elles sont destinées aux étudiants en Licence ou Master de droit, candidats au CRFPA (examen d'entrée à l'école d'avocats), au concours de l'Ecole Nationale de la Magistrature ou à tout examen ou concours mobilisant des connaissances relevant de la compétence de l'Organisatrice.

Les **deux Masterclass** proposées dans le cadre des présentes CGV sont les suivantes :

- Masterclass 1 – Réussir ton cas pratique : la méthode pour lire les faits et trouver la question de droit
 - Date : Samedi 16 mai 2026
 - Horaires : 10H à 12h30 (2h30)
 - Format : Présentiel – Paris (l'adresse exacte du lieu sera communiquée par courriel au plus tard 8 jours avant la Masterclass)
 - Tarif : 299 € TTC par participant
 - Places disponibles : 8 places maximum
- Masterclass 2 – Réussir ton cas pratique : la méthode pour rédiger un syllogisme solide
 - Date : Samedi 23 mai 2026
 - Horaires : 10H à 12h30 (2h30)
 - Format : Présentiel – Paris (l'adresse exacte du lieu sera communiquée par courriel au plus tard 8 jours avant la Masterclass)
 - Tarif : 299 € TTC par participant
 - Places disponibles : 8 places maximum

Le **programme** des Masterclass s'articule autour de trois temps :

1. Casser les idées reçues en identifiant et déconstruisant les erreurs les plus courantes.
2. Mettre en place d'une méthode en présentant une méthodologie adaptée.
3. Mettre en pratique en s'exerçant avec un ou plusieurs exercices.

Le **contenu** est adapté au thème de la Masterclass choisie.

- Masterclass 1 – 16 mai 2026 : les faits et la question de droit.

A l'occasion de cette Masterclass, l'Organisatrice expliquera notamment au Participant, comment une mauvaise lecture de l'énoncé, une mauvaise restitution des faits ou une mauvaise formulation de la question de droit peuvent empêcher la bonne résolution du cas pratique. Des outils de méthode seront présentés pour aider le Participant à lire correctement un énoncé, résumer correctement des faits et problématiser correctement le sujet. Un ou plusieurs exercices seront proposés pour aider le Participant à progresser sur ces points.

- Masterclass 2 – 23 mai 2026 : le syllogisme.

A l'occasion de cette Masterclass, l'Organisatrice expliquera notamment au Participant comment rédiger un syllogisme et pourquoi ses problèmes de gestion du temps ne viennent pas nécessairement d'un manque de connaissances sur le fond. Des outils de méthode concrets seront présentés pour aider le Participant à dérouler un syllogisme de manière efficace. Un ou plusieurs exercices pratiques seront proposés pour aider le Participant à progresser sur sa technique de rédaction.

L'Organisatrice est libre de choisir les méthodes et outils pédagogiques de son choix pour animer chaque session. Le programme indicatif peut être adapté par l'Organisatrice en fonction des besoins du groupe, sans que cela constitue un manquement de sa part. En tout état de cause, les exercices proposés à l'occasion de ces deux Masterclass sont construits pour travailler exclusivement la méthodologie juridique du cas pratique. Ils n'ont pas vocation à enseigner le fond d'une matière juridique ni à prendre appui sur elle.

ARTICLE 3 – INSCRIPTION

L'inscription à une Masterclass s'effectue exclusivement via le lien de paiement Stripe communiqué par l'Organisatrice sur ses réseaux sociaux et son site internet. La vente n'est considérée comme définitive qu'après réception par l'Organisatrice de la confirmation de paiement et envoi au Participant d'un courriel de confirmation d'inscription.

Il appartient au Participant de vérifier l'exactitude des informations communiquées et de signaler immédiatement toute erreur à contact@camilledecode.com.

L'inscription est strictement personnelle et nominative. Toute cession de place à un tiers est interdite, sauf accord préalable et écrit de l'Organisatrice. La demande est à adresser à contact@camilledecode.com. Cette cession ne peut donner lieu à aucune contrepartie financière excédant le montant initialement payé.

Les offres sont valables dans la limite des places disponibles (8 places maximum par session). L'Organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute inscription.

ARTICLE 4 – TARIFS

Les Masterclass sont proposées au tarif de 299 € (deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros) TTC par participant et par session. Ce tarif est ferme à compter de la date d'inscription. L'Organisatrice se réserve le droit de modifier ses tarifs pour les inscriptions futures.

Le tarif comprend uniquement la participation à la Masterclass. Il ne comprend pas les frais de transport, d'hébergement ou de restauration engagés par le Participant.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Le prix est payable comptant, en totalité, au moment de l'inscription, via la plateforme de paiement sécurisé Stripe, par carte bancaire. Aucun autre mode de paiement n'est accepté par l'Organisatrice.

Toute inscription non intégralement réglée ne sera pas traitée et la place ne sera pas réservée.

L'Organisatrice se réserve le droit de refuser toute inscription en cas de litige passé ou en cours, relatif au paiement d'une précédente commande.

ARTICLE 6 – DROIT DE RÉTRACTATION

En application de l'article L.221-18 du Code de la consommation, le Participant dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours, à compter du lendemain de la validation de son inscription.

Lorsque la date de la Masterclass intervient avant l'expiration du délai de rétractation, le Participant en est informé avant validation du paiement. En confirmant son inscription dans ce cas, le Participant accepte que la prestation soit fournie avant l'expiration du délai légal et reconnaît qu'il ne disposera plus du droit de rétractation à partir du jour de la tenue de la Masterclass.

L'exercice du droit de rétractation peut se faire par tout moyen et notamment par un courriel adressé par le Participant à l'Organisatrice à contact@camilledecode.com. Dans sa démarche, le Participant peut utiliser le formulaire de rétractation joint aux présentes CGV.

En cas de rétractation valablement exercée, l'Organisatrice remboursera l'intégralité des sommes versées au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la réception de la demande, par le moyen de paiement utilisé lors de l'inscription.

ARTICLE 7 – ANNULATION, RETARD ET REPORT

7.1 – Retard du Participant

Le Participant est tenu de se présenter à l'heure indiquée dans la confirmation d'inscription. En cas de retard du Participant, l'Organisatrice ne sera pas tenue de reprendre les éléments manqués par lui. Passé un délai de trente minutes après le début de la session, l'Organisatrice pourra refuser l'accès au Participant à la Masterclass, afin de ne pas perturber son déroulement. Dans ce cas, l'inscription est considérée comme abandonnée et aucun remboursement ne pourra être demandé.

7.2 – Absence du Participant

En cas d'absence du Participant à la date de la Masterclass, l'inscription est considérée comme abandonnée. Aucun remboursement ni report ne pourra être demandé.

7.3 – Report par l'Organisatrice

L'Organisatrice se réserve le droit de reporter une Masterclass en cas de nombre insuffisant de participants (le minimum requis étant de 3 participants) ou de circonstances indépendantes de sa volonté. Elle en informera le Participant par courriel au plus tard 7 jours avant la date prévue.

En cas de report, une nouvelle date sera proposée au Participant. S'il ne souhaite pas y participer, il pourra demander le remboursement intégral dans un délai de 7 jours suivant la notification du report. À défaut de réponse dans ce délai, le Participant est réputé accepter la nouvelle date proposée.

7.4 – Annulation par l'Organisatrice

En cas d'annulation définitive à l'initiative de l'Organisatrice, le Participant sera remboursé de la totalité des sommes versées dans un délai de 14 jours à compter de la notification.

En tout état de cause, l'annulation ou le report à l'initiative de l'Organisatrice ne donnera lieu à aucune indemnisation au titre des frais annexes engagés par le Participant (transport, hébergement, restauration, etc.).

ARTICLE 8 – DÉROULEMENT DE LA MASTERCLASS

8.1 – Obligations de l'Organisatrice

L'Organisatrice présente et commente chaque étape de sa méthode en lien avec le thème choisi. Elle soumet un ou plusieurs exercices au Participant et propose des éléments de correction à l'ensemble des Participants. L'Organisatrice n'est pas tenue de corriger par écrit et individuellement, chaque exercice de chacun des Participants. En revanche, elle ménage des temps de questions après chaque exercice, afin que le Participant puisse intervenir. Ces temps d'échanges sont organisés dans le respect du programme et du temps imparti.

Les obligations de l'Organisatrice se limitent strictement à l'animation de la Masterclass à laquelle le Participant est inscrit de sorte que l'Organisatrice n'est pas tenue de remettre un support de cours ou de quelque nature, sous forme écrite ou électronique au Participant. Aucun accompagnement individuel n'est inclus dans le tarif, qu'il s'agisse de réponse à des questions par courriel ou sur les réseaux sociaux de l'Organisatrice (même en lien avec le contenu de la Masterclass), de correction d'exercices, de relecture de copies ou de tout autre suivi avant, pendant ou après la Masterclass.

8.2 – Obligations du Participant

Le Participant s'engage à :

- Se présenter à l'heure et au lieu indiqués dans la confirmation d'inscription,
- Adopter un comportement respectueux envers l'Organisatrice et les autres participants,
- Ne pas perturber le bon déroulement de la session,
- Participer aux exercices proposés,
- Suivre les consignes données par l'Organisatrice pendant la Masterclass,
- Ne pas enregistrer ni filmer la session sans autorisation expresse et préalable de l'Organisatrice.

Tout comportement perturbateur ou irrespectueux pourra entraîner l'exclusion immédiate du Participant sans remboursement.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ

L'Organisatrice s'engage à faire ses meilleurs efforts pour délivrer des conseils et outils méthodologiques au Participant. Cette obligation ne saurait se confondre avec une obligation de résultat de sorte que la responsabilité de l'Organisatrice ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée par le Participant. L'Organisatrice ne pourra notamment pas être tenue responsable en cas de non-admission du Participant à tout diplôme, examen ou concours qu'il préparerait. La responsabilité de l'Organisatrice est également exclue en cas de force majeure.

L'Organisatrice ne pourra être tenue responsable de la perte ou du vol des effets personnels du Participant lors de la session.

ARTICLE 10 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des contenus diffusés lors des Masterclass (méthodes, supports, exemples, corrigés, présentations, etc.) constitue la propriété exclusive de l'Organisatrice et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, diffusion, vente, adaptation, imitation, exploitation commerciale ou transmission de ces contenus, même partielle, par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite et préalable de l'Organisatrice, est strictement interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Il est notamment interdit d'utiliser les contenus pédagogiques de l'Organisatrice pour former d'autres personnes ou à des fins commerciales, directement ou indirectement.

Le Participant bénéficie d'un droit d'utilisation strictement personnel, privé et non cessible des supports éventuellement remis.

ARTICLE 11 – CONFIDENTIALITÉ

Le Participant s'engage à considérer comme strictement confidentielles toutes les informations, méthodes, contenus et échanges auxquels il aura accès lors de la Masterclass, qu'il s'agisse des contenus pédagogiques de l'Organisatrice ou des propos tenus par les autres participants.

Cette obligation de confidentialité s'applique pendant la durée de la Masterclass et après sa tenue, sans limitation de durée en ce qui concerne les contenus pédagogiques et pour une durée de cinq ans, s'agissant des échanges tenus par ou entre les participants et/ou l'Organisatrice.

ARTICLE 12 – CONVENTION DE PREUVE

Conformément à l'article 1366 du Code civil, les courriers électroniques échangés entre les parties et la confirmation de paiement Stripe ont la même valeur probante qu'un écrit sur support papier. Sauf preuve contraire, les données enregistrées par Stripe constituent la preuve des transactions conclues.

La confirmation de paiement reçue par courriel vaut preuve de l'acceptation des présentes CGV par le Participant.

ARTICLE 13 – DONNÉES PERSONNELLES

13.1 – Droit à l'image

Si des prises de vue, d'image ou de son devaient être réalisées pendant la Masterclass par l'Organisatrice ou son équipe, elle en informerait le participant au plus tard, quarante-huit (48) heures avant la session. Le cas échéant, un document relatif au droit à l'image est remis au Participant. Ce dernier est libre de consentir ou de s'opposer à l'utilisation de son image.

13.2 – Informatique et libertés

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD, UE 2016/679) et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée :

Camille N'GUESSAN (SIRET 80885062200016), dont le siège est situé 11, rue de Lourmel – OCP Business Center – 75015 Paris, est responsable du traitement des données personnelles reçues dans le cadre de l'inscription.

Les données transmises par Stripe à l'issue du paiement (nom, prénom, adresse e-mail) sont traitées aux seules fins de gestion de l'inscription, de la relation avec le Participant et d'exécution de la prestation, sur le fondement de l'exécution du contrat (article 6.1.b du RGPD). Elles sont conservées cinq (5) ans à

compter de la session. Pour le traitement des données de paiement, le Participant est invité à consulter la politique de confidentialité de Stripe (www.stripe.com/fr/privacy).

Le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, exerçable à : contact@camilledecode.com. En cas de réclamation, il peut saisir la CNIL (www.cnil.fr).

ARTICLE 14 – FORCE MAJEURE

Les parties ne pourront être tenues responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de leurs obligations découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

La partie constatant l'événement en informera l'autre, sans délai. Si l'empêchement est définitif et émane de l'Organisatrice, les sommes versées par le Participant seront intégralement remboursées.

ARTICLE 15 – STIPULATIONS GÉNÉRALES

15.1 – Non-validité partielle

Si l'une des clauses des présentes CGV était déclarée nulle ou inapplicable en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderaient toute leur force et leur portée.

15.2 – Non-renonciation

Le fait pour l'Organisatrice de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une disposition des présentes CGV ne peut être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ARTICLE 16 – DROIT APPLICABLE – LITIGES

Les présentes CGV ainsi que toutes les opérations qui y sont visées sont soumises au droit français.

En cas de litige, le Participant s'adressera en premier lieu à l'Organisatrice pour trouver une solution amiable. À défaut d'accord, l'affaire sera portée devant les juridictions compétentes.

Le Participant est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. Art. L. 612-1) ou de tout médiateur sectoriel, et dont les références figurent sur le site <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>.

En procédant au paiement via le lien Stripe, le Participant reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les accepter sans réserve.

Fait à Paris, le 18 avril 2026

Camille N'GUESSAN

ANNEXE

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de : Camille N'GUESSAN / 11, rue de Lourmel – OCP Business Center – 75015 Paris / contact@camilledecode.com

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.